

*COMPTE RENDU de la réunion
du Conseil Municipal du 7 décembre 2015*

Convocation du 1er décembre 2015

L'an deux mil quinze, le sept décembre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme POUILLY Marie-Cécile Maire ;

La séance débute à 20h30.

Étaient présents: Isabelle BADERA, Fabienne DINARD, Geneviève GALIERE, Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Philippe CALMUS, Thierry CAZALET, Jacques DERRE, Jacky GASNIER, Franck GUILLAIN, Patrick OCZACHOWSKI et Christophe SEMETEYS formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: Olivier HANQUEZ à Franck GUILLAIN

Secrétaire de séance: Patrick OCZACHOWSKI

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9/11/ 2015

;

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2015 reçoit l'approbation à la majorité absolue.

II- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Patrick OCZACHOWSKI est désigné secrétaire de séance.

III - CREATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE et D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE au 01/01/2016:

Madame le maire informe le conseil municipal qu'en raison des avancements de grade de deux agents, il y a lieu de créer deux nouveaux emplois et que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité :

de créer, à compter du 1er janvier 2016, un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à raison de 35 heures par semaine ;

de créer, à compter du 1er janvier 2016, un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à raison de 9 heures par semaine ;

d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et de dire que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

IV – ADHESION RECOURS AUX PRESTATIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION 28 AU 01/01/2016 :

Madame le maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion 28 (CdG28) propose aux collectivités affiliées une convention leur ouvrant la possibilité de solliciter, en tant que de besoin, l'un ou plusieurs prestations facultatives (mise à disposition d'agents, aide au recrutement, conseil juridique en ressources humaines, document unique d'évaluation des risques professionnels, bilan socioprofessionnel, accompagnement social....)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

d'adhérer à l'ensemble des missions facultatives développées par le Centre de Gestion 28 ;

d'approuver les termes de la convention cadre ;

d'autoriser Madame le maire ou son représentant dûment habilité à recourir aux prestations en tant que de besoins, à signer tous documents :

Par ailleurs, le conseil municipal **prend acte** :

que cette adhésion de principe n'engendre aucune cotisation annuelle supplémentaires pour la collectivité : seules seront facturées les prestations facultatives réellement effectuées.

V – ADHESION ATD VOIRIE AU 01/01/2016:

Madame le maire fait part au conseil municipal de la possibilité d'adhérer à la mission voirie de l'Agence Technique Départementale (ATD) à compter du 1er janvier 2016.

En adhérant à la mission voirie, l'ATD apportera une assistance technique sur les voiries communales et départementales :

Maîtrise d'oeuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 30 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux) ;

Assistance à maître d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 30 000 HT et 115 000 HT (aide au recrutement d'un maître d'oeuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération) ;

Conseils en conservation du domaine public, de la police de la circulation, de la sécurité routière ;

Assistance technique pour la préparation des programmes annuels d'entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité :

d'adhérer à l'Agence Technique Départementale mission voirie à compter du 1er janvier 2016 ;

de s'engager à verser à l'Agence Technique Départementale une participation dont le montant annuel nous sera précisé ;

de désigner Monsieur Patrick OCZACHOWSKI pour représenter la commune à l'assemblée générale et Monsieur Jacques DERRE, son suppléant.

VI - CIMETIERE : REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTION:

Les communes de Faverolles et des Pinthières souhaitent conventionner pour la gestion et l'utilisation du cimetière situé sur le territoire de la commune de Faverolles.

Pour assurer la gestion administrative, la commune de Faverolles met à disposition son secrétariat, les employés communaux seront chargés de l'entretien du cimetière.

Un règlement et une convention de service partagé ont été établis afin d'entériner les modalités de fonctionnement de cette convention (administration et finances) qui prendra effet au 1er janvier 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la mise en place du règlement et de la convention de service partagé du cimetière à compter du 1er janvier 2016.

VII : AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION AINSI QUE SUR LE SDCI:

a) avis sur le schéma de mutualisation

Madame le maire précise au conseil municipal que le schéma de mutualisation qui leur a été transmis par mail pour information avant le conseil, doit être validé avant le 31 décembre 2015.

Madame le maire rappelle au conseil municipal que dans un contexte où la demande de services locaux est toujours croissante, la rationalisation des moyens s'impose. Il s'agit de réduire les doublons voire de les supprimer et de réaliser des économies.

A l'heure actuelle nous en sommes à un état des lieux concernant les matériels et les personnels.

Madame le maire rappelle qu'il y aura transfert des agents que s'il y a une création de service commun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** d'émettre un avis favorable au schéma de mutualisation voté à 11 voix pour et 4 abstentions.

b) avis sur le SDCI : la fusion de communautés de communes

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'un avis doit être donné sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) d'Eure et Loir avant le 21 décembre 2015.

Madame le maire revient sur les principaux sujets débattus au cours des réunions publiques.

Le projet du SDCI prévoit la fusion de cinq communautés de communes :

Communauté de communes de la Beauce Alnéloise

Communauté de communes des Quatre Vallées

Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon

Communauté de communes du Val Drouette

Communauté de communes du Val de Voise

Aucune de ces cinq communautés de communes ne répond aux critères de population fixés par la loi NOTRe (avoir au moins 15 000 habitants).

Chacune de ces cinq EPCI est constitué autour d'une commune centre, pôle structurant du territoire et constituant un bassin de vie.

Le futur EPCI-FP (Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre) représente un territoire riche de quelque 60 000 habitants et constituera la 3ème pôle économique d'Eure et Loir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à 9 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

D'émettre un avis favorable au projet de fusion des cinq communautés de communes et regrette que la constitution de ce futur EPCI-FP diminue de moitié la représentation des petites communes au sein du futur conseil communautaire.

c) avis sur le SDCI : rationalisation des syndicats intercommunaux

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la loi prévoit la dissolution des syndicats dont le périmètre correspond exactement à celui d'un EPCI-FP. L'EPCI-FP se substitue alors de plein droit à ces syndicats.

Deux domaines d'activité des syndicats intercommunaux sont visés par cette rationalisation : l'eau et l'assainissement scolaire et le transport scolaire.

Sur notre communauté de communes :

- deux syndicats des eaux sont concernés par cette rationalisation : le SIEA de l'agglomération de Nogent-le-Roi et le SIDES (Syndicat des eaux de Senantes) ;
- deux syndicats exerçant les compétences création et entretien d'établissements scolaire et transport scolaire : le regroupement pédagogique de Senantes, Lormaye, Coulombs, Saint-Lucien et celui de Faverolles, les Pinthières,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité :

d'émettre un avis défavorable quant à la rationalisation des syndicats exerçant les compétences eau et assainissement ;

d'émettre un avis défavorable quant à la rationalisation des syndicats exerçant les compétences création et entretien d'établissement scolaires et transport scolaire.

VIII – QUESTIONS DIVERSES:

Point sur l'assainissement

Contrôle installations des eaux usées, en cas de mutation

Madame le Maire attire notre attention quant à instaurer un contrôle des installations de collecte à l'intérieur des propriétés des eaux usées, ainsi que leur raccordement au réseau public.

Ce contrôle sera réalisé à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier.

Il est important de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement, Notamment par le biais d'un contrôle de conformité.

Par ailleurs, Monsieur Jacky Gasnier adjoint, nous informe qu'une pompe de relevage a dû être changée, elle avait tout de même 16 ans de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

de rendre obligatoire le contrôle des installations de collecte à l'intérieur des propriétés des eaux usées ainsi que leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier à compter du 1er janvier 2016 ;

de préciser que ce contrôle sera opéré par une entreprise agréée à la charge du propriétaire.

Point finances

Contracter un prêt pour les divers investissements prévus en 2016

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'avoir recours à un prêt pour le financement des investissements prévus en 2016.

Après un exposé de Monsieur Jacques Derré adjoint aux finances, nous précisant notre situation financière et notre capacité d'endettement.

Au vu des taux d'emprunt relativement bas qui nous sont proposés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France et de nos projets d'investissement pour 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité :
d'autoriser Madame le Maire à contracter un prêt d'un montant maximum de 380000€ ;

de prendre l'engagement au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer les paiements des dites échéances ;

de conférer toutes les délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de cet emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Agenda d'accessibilité programmé

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que toute collectivité ayant des Etablissements Recevant du Public (ERP) est tenu d'effectuer un diagnostic quant à l'accessibilité de ces établissements par des personnes à mobilité réduite. Un audit par une société agréée est donc à réaliser pour évaluer des relevés et mesures, les éventuels travaux à engager.

PLUi

Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur l'évolution du dossier PLUi. Suite à l'appel d'offre concernant le choix du cabinet maître d'œuvre, l'ouverture des plis par la conférence des maires aura lieu le jeudi 10 décembre 2015 à 17h30 dans les locaux de la CC4V.

Recensement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour effectuer le recensement 2016, trois agents recenseur ont été recrutés. L'INSEE a mis à notre disposition un budget de 1945€, Madame le Maire propose cette répartition :
1800€ en rétributions pour les agents recenseurs (600€/chacun) ;
145€ en frais administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité :
d'approuver la répartition proposée.

Chasse

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un accord commun avec les deux sociétés de chasse (chasse communale et chasse Galerne/Foubert/Beaubion) a été conclu en présence des autorités de la DDT.

Aussi, nous avons abrogé l'arrêté stipulant l'interdiction de chasser sur le territoire de Faverolles, et nous avons établi un nouvel arrêté d'autorisation de chasse sur le territoire de Faverolles incluant une zone de non-chasse et délimitant bien les zones de chasse attribuées à chacune des sociétés.

Ce nouvel arrêté est en vigueur pour toute cette saison, si aucun incident ne se produit, un nouveau rendez-vous est prévu en mai/juin 2016, de façon à confirmer ou revoir cet accord.

Travaux

Madame le Maire fait constater au Conseil Municipal que les travaux de réaménagement concernant l'ancienne cantine et les toilettes publiques ont bien démarré et que les délais semblent respectés.

Routes

Une réunion, à laquelle beaucoup de conseillers ont participé, a eu lieu avec le Conseil Départemental. Chaque commune a eu une proposition de révision de ses routes.

A Faverolles, une seule route est proposée à être déclassée de route départementale à route communale.

Madame le Maire nous précise que si nous acceptons ce déclassement, l'entretien de la route (D113) sera entièrement à la charge de la commune. Or, le transport scolaire (départemental) l'utilise.

Nous allons alors proposer que la route D113 (rue de l'Eglise/rue des Fontaines/rue du Bout Corneret/rue des Closeaux jusqu'à Mittainville) ne soit pas déclassée et reste une route départementale.

Pompiers

Le 1^{er} décembre 2015, le centre des pompiers de Faverolles a eu la visite de Monsieur le Directeur du SDIS d'Eure-et-Loir qui nous a confirmé le maintien de notre centre.

L'effectif des pompiers à Faverolles s'étoffe, ce qui leur permet de mieux fonctionner.

SITED

Devant les grandes transformations territoriales en cours, le SITED (syndicat de transport des lycéens) est maintenu, et il n'y aura pas d'augmentation du coupon de transport.

Communication

Les invitations au repas des anciens ont été envoyées avec réponse demandée avant le 17 décembre 2015.

Les invitations pour les vœux sont en cours de réalisation.

Le Faverolles/infos est lui aussi en cours de réalisation, nous attendons encore des articles des associations.

Personnels

L'employé contractuel embauché depuis cet été va bientôt nous quitter. Nous allons donc rester avec une équipe de deux employés communaux, le troisième titulaire étant toujours en maladie. Cet effectif de deux employés peut rester jusqu'au début du printemps. Nous referons le point de la situation en début d'année prochaine.

Eclairage public

Plusieurs disfonctionnements nous ont été signalé et un état complet et précis de l'éclairage public va être réalisé rapidement par Monsieur Olivier Hanquez.

IX – TOUR DE TABLE:

Monsieur Jacques Derré propose d'acheter et d'installer un coq (en pierre ou en fer forgé) au sommet de notre monument aux morts.

Il nous fait part du souhait de certains concitoyens d'honorer Monsieur Albert Uderzo en le nommant « citoyen d'honneur » de Faverolles.

Monsieur Thierry Cazalet nous fait part d'une recrudescence de cambriolage dans notre village, en cette période proche des fêtes de fin d'année.

Monsieur Ludovic Brun va nous remettre sous peu des devis concernant l'aménagement d'un espace VTT et d'un parcours de santé à l'aire de loisirs Michel Degonzague (le stade).

Madame Fabienne Dinard demande les suites données à l'installation d'un abri bus à la Butte d'Auvergne.

Un rendez-vous est pris avec la responsable départementale le 17 décembre 2015 pour nous préciser les différentes distances et normes à respecter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.